

contemporain renforcera la légitimité de ses actions et facilitera leur mise en oeuvre. Le Canada continuera de participer activement aux négociations lancées lors de la dernière Assemblée générale en vue d'arriver à un accord le plus tôt possible.

L'élargissement du Conseil ne doit cependant pas être perçu comme une panacée. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, le Conseil doit modifier ses méthodes de travail pour en accroître la transparence et être plus ouvert aux points de vue des États non membres qui ont des préoccupations particulières à faire valoir. Plus précisément, le Canada s'est fait l'avocat d'un dialogue plus étroit entre le Conseil et les pays contributeurs de troupes. Les pratiques informelles qui se sont développées au cours des dernières années sont un bon début mais il faut à notre avis chercher les moyens pratiques de les institutionnaliser. Nous demandons aux membres du Conseil de faire preuve d'ouverture à ce sujet.

Cinquièmement, nous devons donner à l'ONU des assises financières sûres.

Il va de soi que l'ONU ne peut remplir les mandats dont nous la chargeons que dans la mesure où ses États membres s'acquittent de leurs obligations financières et contribuent généreusement à ses fonds volontaires.

Les sommes en jeu demeurent sans doute modestes si on les compare aux montants investis ailleurs, mais elles représentent quand même un fardeau significatif et qui va croissant, alors que plusieurs de nos pays, et c'est certainement le cas du Canada, traversent une période d'ajustements budgétaires difficiles.

Nos contribuables ne mettent pas en doute le bien-fondé de nos contributions à l'ONU, mais ils sont en droit de s'attendre à ce que leurs fonds soient dépensés judicieusement.

C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance à la saine gestion des ressources du système. La création récente du nouveau poste d'inspecteur général devrait aider à resserrer les contrôles et améliorer les pratiques administratives. Il y a lieu également de revoir les procédures budgétaires pour les rendre plus transparentes et simplifier celles qui régissent les opérations de maintien de la paix.

La révision des échelles de contributions est toujours une entreprise périlleuse mais il est devenu urgent de s'y attaquer. Le système actuel souffre de sérieuses distorsions et ne reflète plus adéquatement la capacité de payer des États membres. Nous espérons que la présente Assemblée générale fera de cette question une de ses priorités.